LA GRÈVE DANS LA CONFECTION LILLOISE

L'accord n'est finalement pas réalisé et le conflit continue

S'il est vrai que la nuit porte conseil, en en trouve la preuve dans les événements qui, hier matin, suivirent les laborieuses réunions de samedi soir.

On sait qu'à l'heure où la Commission intersyndicale rendait fidèlement compte des délibérations de la réunion mixte, la Chambre syndicale professionnelle des confectionneurs délibérait dans un esprit différent et qu'à l'issue des deux assemblées, les patrons informaient téléphoniquement M. HURET, secrétaire de l'Intersyndicale, que l'accord ne pouvait se faire sur la base de 2 1/2 %.

Les cinq pour cent

Hier matin, le conflit prit son véritable aspect. La distance qui sépare les points de vue ouvriers et patronaux est bien plus grande qu'on ne pensait.

En effet, la situation se clarifia à la préfecture, où M. Armand GUILLON, préfet du Nord, avait convoqué, vers 11 h., la délégation ouvrière et MM. GERVOIS, inspecteur divisionnaire du travail, et VINCENT, inspecteur contrôleur, ainsi que M. Marcel LEVY-DONON, secrétaire de la Chambre syndicale. Ce dernier, au nom des patrons confectionneurs, tint, à un moment donné, ce langage :

— Nous n'avons pas adopté la diminution telle qu'elle a été présentée. Nous ne pouvons accorder moins de 5 % et ce, dès maintenant. Si l'accord ne se fait pas sur la base de 5 % applicable immédiatement, nous reviendrons sur notre revendication initiale de 10 %.

M. le préfet intervint et fit valoir des arguments de tous sens, d'humanité et des arguments d'ordre économique, pour faire cesser un conflit douloureux pour les ouvriers.

L'arbitrage

M. A. Guillon suggéra cette condition arbitrale et transactionnelle : 2 1/2 % de suite et 2 1/2 % au 1er mars.

Invitée à faire connaître son avis, la délégation patronale répondit :

— Si nous trouvons de la bonne volonté de l'autre côté, nous répondrons à votre appel.

Cette réponse ne dit pas si l'avis sera favorable, mais il paraît être sous-entendu, faute de quoi la phrase serait ambiguë.

Aujourd'hui, journée décisive

La délégation ouvrière réserva naturellement sa réponse et une réunion préalable eut lieu à midi, dans la salle Cnudde de la Bourse du Travail, sous la présidence de M. BLANDEL, secrétaire du Syndicat des presseurs.

Y assistaient, le Comité de grève, les syndics des maisons et bon nombre de grévistes venus la pour recueillir d'utiles éléments d'information propres à leur édification personnelle.

M. Louis LEROY, secrétaire du Syndicat des coupeurs, exhorta l'assemblée à accepter de choisir, entre deux maux, le moindre.

Mais l'assemblée générale seule est souveraine. Cependant, plusieurs ouvriers firent connaître leur avis et presque tous opinèrent dans le sens du vote de samedi soir, c'est-à-dire de ne consentir que la limite des sacrifices, à savoir 2 1/2 % de suite et 2 1/2 % au 1er juillet.

L'ensemble des grévistes se prononcera ce matin. A 8 heures, pointage et à 10 heures, assemblée générale. Les syndics se tiendront ce matin, à la première heure, à la porte des ateliers pour informer les grévistes que le conflit n'est pas terminé.

La journée de lundi sera décisive : ce sera l'accord définitif ou la grève à outrance.

FREO.

Une lettre des Syndicats Libres

Dans l'espoir d'une solution définitive le Comité Intersyndical des Syndicats libres de l'Habillement avait, dans sa réunion du samedi 12 janvier, décidé l'envoi d'une lettre au président du Syndicat patronal et au président de la commission mixte, lettre concernant la situation spéciale des ouvrières. En voici la copie :

» Comme délégués des Syndicats libres de l'Habillement, nous tenons à vous faire part des considérations suivantes:

» Le Comité Intersyndical des Syndicats libres de l'Habillement, n'ayant pu participer aux pourparlers de la commission mixte, voudrait attirer l'attention de ces MM. sur un point particulier aux ouvrières.

» Au cas où une entente souhaitable interviendrait, le comité demande que l'on tienne compte dans les différences de salaires des ouvrières, du salaire de base qui a toujours servi pour les fluctuations dans le contrat.

» En effet, si le salaire global était pris comme facteur, les ouvrières se verraient plus touchées que les travailleurs par les nouvelles conditions de travail, etc... »

Les pourparlers se continuant, le comité intersyndical aime à croire qu'il sera tenu compte de cette lettre. Il espère aussi que de ces séances laborieuses sortira un accord sauvegardant les intérêts des ouvriers tout en envisageant les intérêts généraux de la profession. Cet accord d'ailleurs ne saurait tarder à être réalisé.

DANS LA LÉGION D'HONNEUR

M. Stéphane LEROY, Conservateur du Musée, à Douai nommé chevalier

Dans la promotion qui va paraître à l'« Officiel », mercredi, figurera le nom de M. Stéphane Leroy, nommé chevalier de la Légion d'honneur, au titre du Ministère de l'Education Nationale et des Beaux-Arts.

M. Stéphane Leroy est conservateur du Musée de Douai depuis près de quinze ans.

Aussitôt après la guerre, il succéda à M. Belletie.

Il arrivait à une triste époque. Le Musée, comme bien des gens et des choses, sortait de la tourmente en fort mauvais état. Les salles étaient ouvertes à tous les vents, des tableaux lacérés, les vitrines éventrées et vidées et le sol jonché d'objets d'art et de précieuses pierres. En un mot, notre temple de l'Art avait été saccagé et affreusement pillé.

Et remettre tout cela en place n'était pas une petite affaire.

M. Stéphane Leroy, avec M. Belette d'abord, puis tout seul, en 1919, se mit courageusement à ce travail énorme.

Grâce à sa persévérante assiduité, à un labeur patient et méthodique, tout reprit sa place.

Quand, enfin, l'ordre fut revenu, M. Leroy s'employa à réorganiser le Musée, de façon à le rendre plus attrayant, à mettre mieux en valeur les magnifiques collections qui s'y trouvent.

Il y a peu de temps encore, nous signalions à ce sujet les heureuses initiatives du conservateur, concernant notamment les salles de peintures et la section d'archéologie.

Mais M. Stéphane Leroy, ancien élève de l'Ecole du Louvre, n'est pas seulement un parfait organisateur, il est aussi un artiste peintre de talent. Et ses pairs ont reconnu ses mérites en lui décernant, au Salon des Artistes Français dont il est sociétaire, la médaille d'or, hors concours.

Et ses nombreux amis se réjouiront de la haute distinction qu'il vient de recevoir et qui consacre à la fois le grand talent de l'artiste et les hautes qualités de l'administrateur. — R. J.

Mort de M. A. Pontoise directeur du Crédit municipal de Roubaix

Nous apprenons la mort survenue, dimanche soir à 23 h. 30, à Roubaix, de M. Adonis Pontoise, directeur du Crédit Municipal, vice-président de la Commission Administrative des Hospices de Roubaix, membre de nombreuses organisations, s'occupant principalement d'œuvres de l'enseignement et de l'enfance.

M. A. PONTOISE

Le défunt était capitaine des pompiers en retraite. Il exerça durant de longues années, dans les villes de Roubaix-Tourcoing.

Mis à la retraite en 1922, M. Pontoise fut nommé agent administratif des domaines de guerre et attaché à la 3e Commission cantonale de Tourcoing-Sud (secteur de Marcq-en-Barœul). Il fut désigné comme directeur de la Caisse de Crédit Municipal de Roubaix en 1923, puis administrateur des Hospices de cette ville le 26 février 1931. Ses hautes qualités le désignèrent, en 1932, pour occuper le poste de vice-président de cette administration.

M. Pontoise était Chevalier de la Légion d'honneur, Officier de l'Instruction publique, titulaire de la Croix de guerre et des médailles de la Mutualité, de la Prévoyance sociale, de l'Assistance publique, ainsi que de nombreuses distinctions.

DANS LES SERVICES DU TRÉSOR

De l' « Officiel » :

M. Daumont Robert, chef de service de 6e classe à la Recette des Finances de Béthune, a été désigné à titre provisoire dans les fonctions de fondé de pouvoirs à ladite recette ; Mme Portal Marie-Louise, dame employée du Trésor de 6e classe à la Trésorerie générale du Nord, a été affectée en la même qualité à la Perception d'Arnay-le-Duc (Côte d'Or) ; Mme Delbreil Catherine, dame employée du Trésor de 6e classe à la Recette des Finances de Valenciennes, emploi supprimé, a été affectée en la même qualité à la Perception de Sarlat (Dordogne) ; Mme Marquet Georgette, dame employée du Trésor de 6e classe à la Perception de Rouvignies, a été affectée en la même qualité à la Perception de Riberac.

HORAIRE des TRAINS de la Cie du NORD
GUIDE Illustré LOUIS MASSON Consultez le
LE PLUS COMPLET
LE PLUS PRATIQUE Couverture rouge
EN VENTE PARTOUT

ROUBAIX

Bureaux : 45, rue de la Gare (Tél. 351-17) — Depot de vente : 36, rue du Collège

LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Anciens Combattants Belges

Les Anciens Combattants Belges ont tenu leur assemblée générale dimanche, à 10 h. 30, salle des Orphéonistes, rue de la Gare, sous la présidence de M. A. Delos, président, entouré de MM. Fairon, président d'honneur; G. Delos, vice-président actif; R. Campion, de la caisse chirurgicale ; Camerlynck, trésorier ; Corbisier, secrétaire de la Mutuelle, et Decleroq, secrétaire adjoint ; etc.

Parmi les invités, on notait le M. Fastenackels, président de l'Union Belge de Wattrelos ; Wredow, résident des A.C. Belges de Wattrelos ; Deglae, président des Anciens Combattants Belges de Tourcoing ; Dutry, président des Invalides de Guerre Belges ; Vandsele, vice-président d'honneur des Médaillés Coloniaux ; etc.

Ayant ouvert la séance, M. DELOS, salua les personnalités et témoigna sa gratitude au président d'honneur. L'activité de la société pendant écoulée, la part qu'elle prit aux diverses manifestations, son développement continu, furent exposés dans le rapport du secrétaire, M. JENS, que lut M. G. Delos ; les services nombreux rendus par le secrétariat, ses interventions couronnées de succès, furent longuement détaillés et l'utilité de cet organisme fut parfaitement soulignée. Un souvenir ému fut adressé à la mémoire du roi Albert et un appel à la propagande lancé à tous les sociétaires.

Les rapports financiers de M. CAMERLYNCK, pour l'association, et de M. CORBISIER, pour la Mutuelle, mirent en lumière la prospérité du groupement et furent approuvés.

Après quoi, M. FAIRON fit une intéressante causerie sur la situation des Belges en France. Il exposa la question de la carte d'identité et s'étendit longuement sur celle de la main-d'œuvre frontalière. Le président d'honneur fit remarquer que les frontaliers devaient former une catégorie privilégiée parmi la population étrangère occupée dans les usines de la région ; et que leur élimination de la main-d'œuvre étrangère devait se faire en dernier lieu. M. Fairon se plut à espérer que les dispositions de la loi ne joueraient pas pour les anciens combattants belges occupés en France. Puis, parlant de la crise actuelle, le président d'honneur invita les Belges à comparer leur sort avec celui de leurs compatriotes résidant en Belgique, avant de se lamenter de leur situation en France. Il termina en soulignant la nécessité de l'Union entre la France et la Belgique pour le maintien de la paix.

Après les remerciements du président, M. Raoul CAMPION se faisant l'interprète des A. C. français s'associa à l'hommage rendu au roi Albert et fit ensuite une causerie très documentée sur la Caisse Chirurgicale.

En fin de séance, une remise de décorations eut lieu. Mme Fairon, présidente d'honneur, reçut le diplôme d'honneur et la médaille de la F.N.C. de Bruxelles ; MM. De Meyer, ancien président de la section ; Jules Lasseel et Marcel Conard, la médaille des Volontaires de Guerre ; M. Cyrille Vandenbulcke, la médaille commémorative et victoire.

Une tombola termina cette réunion.

Anciens des 162e et 362e R. I.

Les anciens militaires ayant appartenu à ces deux formations ont tenu leur assemblée générale trimestrielle, hier, à 10 h., au café Beaucamps, 168, rue de Lannoy. Un grand nombre d'adhérents avaient répondu à l'appel du comité.

Cette réunion était présidée par M. Louis Holvoet, président, entouré de MM. Victor Beaucamps et Cyrille Legrain, vice-présidents, et Maurice Spriet, secrétaire.

M. HOLVOET ouvrit la séance en adressant un souvenir ému à la mémoire de M. Auguste Dubois, l'actif trésorier, décédé en décembre dernier. Il adressa ensuite les vœux les meilleurs aux membres ainsi qu'à leur famille, puis ti exposa le projet d'une excursion à Bruxelles, à l'occasion de l'exposition internationale qui se tiendra dans la capitale belge au cours de l'année 1935. La question est toujours à l'étude pour une mise au point définitive, et la date de cette sortie qui promet de remporter le plus grand succès, sera communiquée lors de la prochaine assemblée générale. Ce projet fut approuvé à l'unanimité des membres présents.

On procéda ensuite à la nomination d'un trésorier et c'est à M. Emile L'Huillier qu'incombera, désormais, la direction des finances de l'association. La réunion prit fin par le tirage d'une tombola dotée de nombreux prix.

Au Cercle Horticole

L'assemblée générale a eu lieu dimanche soir, au siège, 126, rue de la Gare, à Roubaix, sous la présidence de M. A. Dablemont, président, assisté du secrétaire général, M. Ed. D'Heilly. En cette première réunion de l'année, le président — après avoir présenté les souhaits d'usage — a évoqué le succès des manifestations de l'année 1934, malgré la crise, les différents concours ont été très suivis de même que toutes les assemblées, et la société s'est très bien maintenue, heureux de ce beau résultat, il en remercie ses collaborateurs, les membres du bureau, et félicite toute l'assemblée. Il fait aussi, à nouveau, un vibrant appel pour le recrutement de nouveaux membres qui fera la société toujours plus forte.

Il fut procédé aux élections pour le renouvellement partiel du bureau et des membres du Conseil. Le dépouillement donna comme résultats : la réélection des membres sortants et l'élection de MM. Dané, Wicart et Hoste, nouvellement présentés.

A cette assemblée eut lieu aussi la distribution des primes et médailles aux lauréats des concours de l'année 1934 : Ceux du grand marché aux fleurs ; Visite des jardins ; Visite des cultures spéciales ; Concours des balcons et fenêtres fleuries, ainsi qu'aux vieux serviteurs horticoles.

Les vieux serviteurs viennent en premier lieu recevoir leur récompense.

MM. Henri Deruyck, jardinier, chez M. Eloy Réquillart, à Mouvaux, reçoit la médaille d'or, pour 39 années de bons et loyaux services ; Anatole Lerouge, jardinier chez M. A. Tempnyck, château du Recueil, à Flers, reçoit la médaille d'argent, grand module, pour 15 années. Ils furent tous deux fortement applaudis. Les autres lauréats viennent ensuite retirer leur prix et recevoir aussi les félicitations du président.

M. Dablemont adressa les condoléances de la société aux familles en deuil de M. Liénart, président des Jardins Ouvriers de Flers ; et de M. P. Deveugle, de Neuville-en-Ferrain.

La tombola gratuite eut un grand succès.

Une mauvaise chute de bicyclette

Un cycliste, M. Gustave Deloof, 49 ans, ouvrier textile actuellement en chômage, domicilié rue Gustave-Delory, à Flers-Bourg, suivait hier, vers 11 h. 30, la chaussée de la rue du Grand-Chemin. Brusquement, il sentit une certaine résistance dans la direction de sa machine, mais il n'y prêta pas attention. Il roula encore quelques mètres, lorsque la fourche se rompit.

M. Deloof fut immédiatement désarçonné, il tomba lourdement sur le pavé et il se blessa assez sérieusement à la figure ainsi qu'aux mains. Immédiatement amené au poste central de police par un automobiliste complaisant, M. le docteur Richir, mandé d'urgence, releva des plaies contuses à la face, notamment au nez où il releva une plaie profonde sous réserve d'une fracture de l'os nasal, ainsi que des ecchymoses sur diverses parties du corps. Après avoir reçu les soins nécessaires, le blessé fut conduit à l'hôpital « La Fraternité », en voiture d'ambulance. La famille a été prévenue par les soins de la police. — Aux dernières nouvelles, l'état de M. Deloof ne présenterait aucun caractère de gravité.

L'élection des présidents et vice-présidents au Conseil des Prud'hommes

Il a été procédé à l'élection des présidents et vice-présidents des sections commerciales et industrielles du Conseil des Prud'hommes.

Cette année, c'est à un membre ouvrier que revient la présidence de la section industrielle et c'est ainsi que M. Alp. Verbeurght fut nommé dans cette catégorie, ayant M. Maurice Olivier, comme vice-président.

Dans la section commerciale, la présidence est échue à M. Joseph Degrezelle, membre employé, et la vice-présidence à M. Hector Desfontaines.

Mardi prochain aura lieu l'élection du président général.

On réclame une piste cyclable boulevard de Paris

Le spacieux boulevard de Paris, probablement la plus belle et splendide artère de la ville de Roubaix, avec ses majestueux platanes, est malheureusement le chemin le plus dangereux pour les cyclistes. Combien de fois avons-nous eu des accidents mortels à déplorer sur le parcours de cette allée verdoyante. Pourtant, il serait si facile de tourner la difficulté et de tout mettre au point en désignant, à chacun, une place bien définie.

On sait que la chaussée centrale, en tarmacadam, est un véritable billard devenant extrêmement dangereux dès que la pluie fait son apparition. A ceci vient s'ajouter le gros inconvénient d'une déclivité très accentuée, ainsi qu'un second qui a également son importance : la présence de deux voies de tramways de chaque côté de la dite chaussée. Or, pour la circulation, il ne reste qu'un étroit couloir encaissé entre les voies montante et descendante.

Sur ce chemin évoluent les automobiles et voitures de toutes sortes, les motocyclistes et les cyclistes. Or, le trafic intense qui ne cesse qu'à la nuit tombante est très préjudiciable aux cyclistes qui doivent prêter toute leur attention, s'ils veulent éviter d'être renversés.

Il serait pourtant facile d'y mettre bon ordre. En effet, de chaque côté de la chaussée centrale, il existe deux terre-pleins larges d'environ sept mètres, et qui servent uniquement au garage des propriétaires riverains. Les piétons peuvent également y évoluer à leur aise et en toute sécurité. Or, ne serait-il pas possible de réserver, sur le côté gauche en montant vers le parc Barbieux, une piste de deux mètres de largeur qui serait le patrimoine des cyclistes ? Cette réalisation aurait d'ailleurs un autre avantage qui a également son importance. En arrivant à l'orée du Parc Barbieux, ces derniers pourraient immédiatement emprunter l'avenue Le Notre et éviter ainsi de traverser la chaussée en face du bureau de l'Octroi, endroit extrêmement dangereux.

Il semble que la question, qui avait déjà été soulevée il y a quelques années, mérite d'être reprise et étudiée. Peut-être cette fois, les pouvoirs concédants admettront-ils que cette suggestion a son importance et qu'il y aurait lieu de la réaliser au plus tôt. La dépense ne serait pas écrasante et ne dépasserait certainement pas le montant du crédit qui fut alloué pour la création de la piste cyclable du boulevard Gambetta, entre la place de la Liberté et le Canal.

UN CYCLISTE A ÉTÉ RENVERSÉ PAR UN CAMION AUTOMOBILE

Un cycliste, M. Gérard Vileghe, 25 ans, domicilié 35, rue Delespaul, roulait rue Daubenton, en direction du Canal, vers 17 h. 30. Il vira à l'angle du boulevard de Metz, mais au même instant survint un camion-auto conduit par le chauffeur Cyrille Verfaille, demeurant 203, rue du Petit-Courtrai, à Mouscron (Belgique), au service de la firme René Leman, charbons, 16, quai de Gand, à Roubaix.

Une collision inévitable se produisit et le cycliste fut brutalement projeté sur la chaussée, tandis que sa machine passait sous les roues du « mastodonte ». Le cycliste fut immédiatement relevé et transporté dans un estaminet voisin, où il reçut les soins de M. le docteur Dubois, qui constata des plaies et contusions, sans caractère de gravité, sur diverses parties du corps. Le praticien lui a prescrit un repos d'une quinzaine de jours. D'autre part, le vélo a été mis hors d'usage. Un constat a été dressé par Me Baudson, huissier à Roubaix.

M. Denelle, commissaire de police du 4e arrondissement, a ouvert une enquête pour établir les responsabilités de cet accident.

ENTRE TRAMWAY ET AUTOMOBILE

Une légère collision s'est produite hier, vers 15 h. 45, rue de la Gare, à l'angle de la rue du Général-Sarrail. Une automobile pilotée par M. René Fraye, 21 ans, voyageur de commerce, demeurant 4, place de la Gare, descendait la rue de la Gare, quand, arrivé au carrefour précité, le conducteur dut stopper brusquement pour laisser le passage libre à un tramway DI, débouchant de la rue du Général-Sarrail.

Malheureusement, un tram B barré suivait l'auto et le wattman n'ayant pu prévoir la manœuvre de l'automobiliste, son convoi accrocha le véhicule à hauteur de l'aile avant-gauche qui fut légèrement détériorée. Des dégâts insignifiants ont également été occasionnés au tramway. Il n'y eut pas de victime. Enquête en cours.

Les opérations de la Caisse d'épargne

Au cours de la semaine du 8 au 15 janvier, les opérations suivantes ont été enregistrées :

Versements : Roubaix, mardi, 632.750 francs ; mercredi, 400.112 fr. ; jeudi, 492.808 fr. ; vendredi, 322.338 fr. ; samedi, 431.884 fr. ; dimanche, 166.588 fr.

Remboursements, Roubaix : Mardi, 458.961 fr. 22 ; mercredi, 274.489 fr. 07 ; jeudi, 378.329 fr. 66 ; vendredi, 284.439.90 ; samedi, 297.197 fr. 94 ; dimanche, 181.217 fr. 42.

Lannoy : Versements, 32.645 fr. ; remboursements, 5.215 fr.

Croix : Versements, 50.892 fr. ; remboursements, 2.985 fr.

Wattrelos : Versements, 23.365 fr. ; Leers : Versements, 24.795 fr. ; remboursements, 1.471 fr. 14.

Totaux : Versements, 2.589.067 fr. ; remboursements, 1.835.226 fr. 44.

Administrateurs de la semaine : A Roubaix, MM. Bleuse-Bufquin ; à Lannoy : R. Page ; à Leers, A. Desmet ; à Croix, Décottignies ; à Wattrelos, Fauvarque.

LA REMISE DES DIPLOMES de la Donation Lagache-Delattre

Les bénéficiaires du legs LAGACHE-DELATTRE.

Cette cérémonie biennale se déroula hier dimanche, à 11 heures, dans la salle des Adjudications à l'Hôtel de Ville, sous la direction de M. Hector Duhamel, secrétaire général. — Etaient également présents : MM. Gaston Duburcq, délégué du Bureau de Bienfaisance ; Alexandre Vernier, représentant la famille Lagache-Delattre, et Pluquet, chef des services du Contentieux.

Prenant la parole, M. Duhamel excusa MM. Kléber Sory, adjoint au maire ; Carissimo, président de la Chambre de Commerce, et Lerouge, vice-président du Bureau de Bienfaisance. Il souhaita ensuite la bienvenue aux heureux bénéficiaires de la donation et il termina en adressant de vives félicitations aux membres du comité ainsi qu'au personnel du Bureau de Bienfaisance.

Le discours de M. Vernier

Dans son discours, M. Vernier dit notamment : « C'est toujours avec beaucoup de sympathie et avec le plus grand intérêt que les descendants de Mme Julien Lagache suivent, tous les deux ans, les différentes formalités qui aboutissent à la proclamation des titulaires des pensions fondées par la généreuse bienfaitrice et ti me plaît à voir qu'après plus de trente ans, les intentions de celle-ci ont été bien observées.

« A ce plaisir s'ajoute, pour le membre de la famille qui fait partie de la commission du legs, celui de se trouver en contact avec les personnes dévouées qui acceptent de participer à l'étude des demandes et à la désignation des titulaires des pensions. Je m'en voudrais d'omettre, en cette occasion, d'adresser mes remerciements à toutes ces personnes, notamment à M. l'adjoint Sory, président, et aux membres de la commission, surtout à M. Gaston Duburcq, qui s'est chargé avec moi du dépouillement des dossiers, ainsi qu'à M. Pluquet, des services de la mairie, à qui a incombé la charge de l'organisation de cette distribution et qui s'en est déjà, antérieurement, acquitté pour le mieux.

« Mais c'est encore plus de ce qui lui est donné, de se rendre compte des grands mérites des pères et mères de famille de notre ville que se réjouit le représentant de la famille Julien Lagache. Il voit le courage, la constance, l'abnégation avec lesquels de braves gens s'efforcent d'élever de nombreux enfants et il est fier de rendre hommage à leurs mérites.

« Recevez donc mes félicitations, mes amis, vous que la commission a choisis et ceux aussi dont elle a dû ne pas retenir les noms cette fois mais qui ont fait tout leur devoir pour le bien de leurs enfants. Que vos fils et vos filles soient maintenant et plus tard votre joie, votre fierté et votre consolation.

« Je suis sûr que vous aurez, au fond du cœur, un bon souvenir pour la femme généreuse qui élève sept enfants et qui a si libéralement songé à aider, dans leurs méritoires efforts, des Roubaisiens laborieux qui, dans l'avenir, accepteront la belle mais parfois pénible tâche qui fut aussi la sienne. »

La distribution des titres

M. Pluquet procéda ensuite à la distribution des titres de rente aux bénéficiaires dont nous donnons ci-dessous, la liste :

1. Veuve Delplanque, 103, rue Jean-Macé ; 2. Veuve Coutarel Marie, 88, rue de Baval ; 3. Beyt Paul, 49, rue Jean-Macé ; 4. Bouvin Florimond, boulevard Gambetta, 207, cour Quagebeur, 5 ; 5. Bidoua Gaston, 11, rue de la Poterie ; 6. Peers Lucien, 115, rue des Anges ; 7. Lebigre Ernest, rue Edouard-Vaillant, 27, square des Acacias ; 8. Lemaire Edgard, 48, rue Horace-Vernet ; 9. Boutquin Eugène, 96, rue Jean-Jacques-Rousseau.

NOVOL Procédé Américain
UNE MINUTE DE SOMMEIL
EXTRACTION INDOLORE à la NOVOL 15 fr.
DENTIERS COMPLETS, toute la perfection depuis 400 francs
CLINIQUE DENTAIRE
93, rue du Collège, 93
MOUSSALLI ROUBAIX

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE OU SYNDICAT DES PÊCHEURS DE ROUBAIX-TOURCOING

L'assemblée générale annuelle du Syndicat des Pêcheurs de Roubaix-Tourcoing est fixée au dimanche 20 janvier, à 10 h. 30, dans la salle de la Brasserie des Orphéonistes, place de la Gare à Roubaix. L'ordre du jour comporte : Allocution du Président ; Rapport moral par le secrétaire ; Rapport financier par le trésorier ; Rapport des Commissaires aux Comptes ; Election de sept administrateurs sortants et rééligibles ; Tombola gratuite pour les sociétaires ayant retiré leur carte de 1935.

Les cartes peuvent être retirées tous les jours au siège du Syndicat, café Antoine Gothals, 12, place de la Gare, à Roubaix ; coût de la cotisation annuelle, 5 francs. Droit d'entrée, 2 francs pour les nouveaux adhérents ; les cartes peuvent être délivrées de suite.

LE BAL DE L'ECOLE PRATIQUE DE JEUNES FILLES

L'Association amicale des anciennes élèves de l'école pratique de jeunes filles organise son bal annuel samedi 26 janvier, à 21 h., dans les salons du Grand Hôtel, rue de la Gare à Roubaix. Les cartes d'invitations pourront être retirées par les amicalistes dès le lundi 14.

« AUX PRONN' ET AUX ROGINS »

La Muse de Nadaud nous prie d'insérer ce qui suit :

« Le mercredi 23 janvier, à 8 heures, au cinéma Trianon de la Justice, à Lys-lez-Lannoy, grand gala patoisant donné par le groupe Mytis, qui jouera la fameuse opérette bouffe « Aux pronn' et aux rogins », ce grand succès régional de Mytis et Stichelbaut, secrétaire et vice-président de la Muse de Nadaud, avec tous les créateurs : Lina Douot, M. Piquet (dit Calyptus), Mme Leroy, M. Roger Mytis, les petites Lisette Hoorens, G. Verhaeghe, Marcelle et Poupoule.

« Chacun voudra oublier, dans une atmosphère de fou rire, la crise et ses méfaits. Le spectacle commencera par « L'Afant », drame émouvant, un acte en patois de Mytis.

« Malgré la splendeur du spectacle, les places seront à portée de toutes les bourses : trois et quatre francs.

On peut les retenir dès à présent, au Trianon. »

RELEVE DES PERMIS DE CONSTRUIRE

Etablissements Lepoutre, pour boucher des chassis et rehausser le mur de façade de leur immeuble, 4, rue du Fontenoy.

— Louis Cabaret, pour faire construire un magasin dans le fond de la propriété, 105, rue de Lannoy.

— Florentin Crépin, pour construire un débarras au fond de sa propriété, rue d'Annin, 38.

— Octave Delesenne, 1°) pour construire un mur mitoyen ; 2°) pour construire un hangar intérieur ; 3°) pour construire un entourage de maçonnerie à l'entrée de son magasin, 73, boulevard Industriel.

— Jean Halley, 1°) pour réparer un tuyau de descente ; 2°) pour remplacer une goulotte ; 3°) pour réparer le trottoir au droit de son immeuble, 48, rue du Grand-Chemin.

— Fédération des loisirs familiaux pour effectuer des travaux intérieurs en leur immeuble, 214, Grande Rue.

— Fauvarque et Cie, pour percer deux fenêtres en façade de son établissement, rue St-Amand.

— Derubal, 1°) pour percer une porte intérieure ; 2°) de clôturer son terrain, 91, rue de Tournai.

— Etablissements Ch. Pollet, pour effectuer des agrandissements en façade au droit de leur immeuble, rue Emile-Moreau, 88.

Sociétés et Comités

PROPRIETAIRES ET BENEFICIAIRES DES LOIS H. B. M. — Des à présent, les permanences seront tenues le samedi après-midi, de 17 à 18 h., au siège, Café Destries, angle des rues Leconte-Baillon et du Chemin Neuf. Toutes les personnes intéressées peuvent s'y présenter ou écrire pour obtenir les renseignements dont elles peuvent avoir besoin ; paiement des cotisations pour 1935.

ANCIENS ELEVES DES ARTS ET INDUSTRIES TEXTILES. — Groupe teinture. — Devant le succès de la réunion de janvier 1934, le Bureau du Groupe organise pour le dimanche 27 janvier après-midi, Café des Arcades, une réunion toute intime à laquelle sont invités tous les membres du Groupe et leur famille. Dans une atmosphère de franche camaraderie, elle constituera un dérivatif aux soucis de notre profession et une distraction saine pour les familles. Une séance de projections comme l'an dernier permettra de revivre en partie les anciennes excursions du Groupe. Grands et petits seront enchantés de cette réunion sur laquelle le Bulletin donnera de nouvelles précisions.

Groupes peignage, filature et mécanique. — La prochaine réunion des groupes aura lieu aux Arcades le dimanche 3 février, à 10 h. — Ordre du jour : Examen de différentes questions et causerielle.

Presse Tissage. — Le Président Louis Tiberghien rappelle à tous ses camarades la réunion mensuelle du Groupe qui aura lieu le dimanche 20 courant, à 10 h. 30.

Il les prévient des à présent afin qu'ils se rendent libres de jour-là, de façon qu'ils soient très nombreux à témoigner leur sympathie au professeur et ami M. Labrilla qui ne néglige rien pour rendre toujours des réunions vraiment très intéressantes.

SYMPHONIE DES AMICALES L. MARLOT. LINNÉ. — Mardi reprise des répétitions ; programme nouveau en vue des prochaines auditions ; communication du chef.

ETAT CIVIL

Naissances. — Georges Ryelandt, rue Jean Macé, 103. — Daniel Rancelot, rue Ma Campagne, 80.

Décès. — Marceau Naessens, 52 ans, époux de Valentine Fichelle, boulevard de Cambrai, 4. — Jean-Baptista Duvillié, 75 ans, époux de Prouvost, rue de Lannoy, 328. — Michel Bocquet, 2ans, rue Christophe Colomb, 16. — Victor Bouzin, 72 ans, veuf de Célina Désir, rue d'Alger, 59.

Parfumerie DEROUBAIX
4, r. des Manneliers, Grand' Place, Lille
Mobilier. Matériel et Approvisionnement du Salon de Coiffure (Hommes et Dames)
666

WATTRELOS

TROIS ARRESTATIONS

Les gendarmes Dhouailly et Grouselle ont arrêté, rue des Trois-Pierres, Armand Vinckier, 50 ans, domicilié chaussée de Dottignies à Luingne, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Ils ont également arrêté Louis Volt, 52 ans, et Eugénie Sailly, 52 ans, tous deux sans profession et sans domicile fixe, pour vagabondage.

La fraude. — Des douaniers de la Hougarde ont arrêté, rue Jules-Guesde, Maurice De Vogelaerd, 22 ans, cammonneur, rue Haute, 88, à Gand, et Auguste Buysse, 48 ans, manœuvre, rue Aéroplanbaan, 74, à Gand, qui portaient 12 k. 500 de tabac.

Etat Civil. — Naissance : Jeannine Mathon, rue de Leers 322 bis.

Décès : Cornit Bertram, 75 ans, rue Miribel 12. — Gisèle Bol, 4 mois, sentier Delbart 4.

CROIX

L'assemblée de l'Union Mutuelle Croisienne. — Samedi, à 2 0h. 30, s'est tenue dans la salle du café « A la Ville de Lille », rue Jean-Jaurès, l'assemblée de janvier de l'Union Mutuelle Croisienne. L'assistance était particulièrement nombreuse. M. Eugène Duclos, vice-président, entouré de ses collègues du bureau, rappela que la crise économique avait apporté l'an dernier son contingent de souffrances morales et physiques, et souhaita que l'an nouveau soit plus favorable à tous, que les usines retrouvent leur activité d'autrefois afin de permettre à tous ceux qui travaillent de gagner de justes salaires et de réaliser de légitimes bénéfices. M. Duclos fit part à l'assemblée de la retraite de M. Louis Tiberghien Florin, le si estimé président de l'U.M.C., dont le sympathique et généreux concours avait été constant depuis 23 ans. Son départ de Croix l'a obligé à se démettre de ses fonctions, mais le comité-directeur a tenu à conserver le souvenir de cet ami dévoué en le nommant président honoraire. Enfin, M. Duclos remercia tous ses collaborateurs de leur constant appui, félicita les adhérents de leur fidélité, et rappela les consignes que chacun doit observer pour que soit efficace l'action de l'U.M.C.

Le secrétaire général, après avoir rendu hommage au zèle apprécié et vraiment remarquable de M. Eugène Duclos, l'assura de la confiante sympathie de la commission et de toute la société.

Dans une causerie sur l'association, le secrétaire général fit valoir les avantages accordés aux adhérents, signala l'état de la situation financière et rappela que c'est par une propagande incessante que l'U.M.C. doit sa prospérité continue. Il fut donné lecture de la liste des participants à la tombola de mars et l'assemblée se clotura par une tombola.

Etat Civil. — Naissances : Odée Richard, rue des Ogiers 177. — Brigitte Desouvages, rue des Ogiers 177.

LE REXY 3 h. et 8 h. 45
La grande revue internationale
VOS YEUX ÉBLOUIS
Pour la 1re fois à Lille
LE PONT D'ARGENT

WASQUEHAL

La ville compte 1868 étrangers

La statistique annuelle des étrangers résidant à Wasquehal au 1er janvier accuse un total de 1.868 personnes. On compte 2 américains du Nord, 1.991 belges, 15 britanniques, 9 hollandais, 46 hongrois, 37 italiens, 515 polonais, 98 portugais, 3 russes, 6 suisses. On compte aussi 12 tchéco-slovaques et 3 yougo-slaves.

A noter qu'au 1er janvier 1934, il y avait à Wasquehal 1.929 étrangers de nationalités diverses.

A qui le drap ? — M. Augustin Lernould, demeurant à Bondues, rue du Moulinel, 35, a trouvé sur le territoire de Wasquehal, près de l'arrêt du Carteret, un drap de lit neuf brodé aux initiales C.H. Déclaration de cette trouvaille a été faite au commissariat de police de Wasquehal, où le propriétaire peut le réclamer.

La campagne du Timbre antituberculeux a encore été fructueuse. — Avec l'activité louable des membres du Comité local, présidé par M. Daniel Lovergne, adjoint au maire, la campagne annuelle du Timbre antituberculeux, ouverte du 1er décembre au 5 janvier, a encore été fructueuse.

La vente totale au profit de cette œuvre a produit la coquette somme de 5.493 fr., se répartissant ainsi qu'il suit : 33.330 timbres à 0.10, soit 3.333 fr. ; 173 vignettes à 5 fr. ; 20 vignettes à 10 fr. et 10 vignettes à 50 fr.

Une souscription de 20 fr. faite au cours du banquet de la Maîtrise Saint-Nicolas, a également été versée pour cette œuvre.

La campagne antituberculeuse de 1934 avait rapporté 5.703 fr. 80.

Le Comité local remercie tous ceux qui ont contribué au succès de la campagne 1934-35, qui a donné de si beaux résultats, malgré la crise actuelle.

Allocations militaires. — La fraction du contingent qui sera incorporé en avril prochain comprendra vrais